

Monsieur Nicola Di Giulio
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

dossier traité par CD/SMUN
notre réf. C. 12/2022/01 - sm
votre réf.

Lausanne, le 20 janvier 2022

Séance du Conseil communal du mardi 8 février 2022 – demandes de traitement prioritaire

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2021/56 – CD : « Projet Métamorphose – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy – Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plaines-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose »

Motif : Les crédits contenus dans ce préavis permettront d'engager des études et travaux qui doivent être menés rapidement pour respecter les objectifs temporels du projet Métamorphose et par conséquent la mise en service de nombreux logements. Il s'agit notamment du concours des espaces publics de l'étape 2 des Plaines-du-Loup et de la construction de locaux permettant de relocaliser les ateliers des Prés-de-Vidy et de concentrer les établissements horticoles in-situ.

Préavis N° 2021/45 : Renouvellement du Système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises

Motif : Le projet de renouvellement du Système d'information (projet ODYSSEE), s'il est commun à toutes les polices du canton, est toutefois coordonné par les services cantonaux.

Le décret cantonal concernant cet objet (validé lors de la séance du Conseil d'Etat du 3 mars 2021 et présenté dans la Commission thématique des systèmes d'information du Grand Conseil le 1er juin 2021), ne sera mis en vigueur que lorsque l'ensemble des communes vaudoises, disposant de leur propre police, auront validé les préavis nécessaires à la réalisation de ce projet. La Commune de Lausanne est la dernière à ne pas avoir pris position.

L'ensemble des communes concernées et le canton sont dans l'attente de la prise de décision lausannoise afin de pouvoir initier des travaux qui, au vu de l'obsolescence et de la criticité des produits actuellement en service, deviennent de plus en plus urgents.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter